

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les nouvelles qui nous arrivent de la Serbie, soit par les feuilles étrangères, soit par des correspondances jouissant de plus ou moins d'autorité, ne sont point aujourd'hui aussi complètement satisfaisantes qu'elles l'ont été dans les premiers jours qui ont suivi l'assassinat du prince Michel. Assurément les populations serbes continuent de rester soumises au gouvernement provisoire, et attendent le vote de leur Assemblée nationale avec une docile et confiante tranquillité. Mais à mesure que les premières impressions soulevées par le crime de Topsischidéré tendent à s'effacer, il est visible que certains éléments d'agitation menacent de compromettre la patriotique quiétude de ce noble pays.

Le lendemain du crime, on ne parlait que de l'horreur qu'inspirait un pareil forfait, et toutes les voix étaient unanimes en Europe pour flétrir la main inconnue qui avait soudoyé les meurtriers, et pour appeler à la succession de Michel III le jeune Milano Obrenovitch.

Aujourd'hui, le sentiment d'indignation est le même, mais les journaux et les correspondances de l'étranger commencent à parler de symptômes de mécontentements en Serbie. Les Serbes, dit-on, reprocheraient au gouvernement provisoire la mise du pays en état de siège, et considéreraient comme un moyen de pression sur l'Assemblée qui doit se réunir, la mobilisation de l'armée. Les journaux de Saint-Petersbourg, de leur côté, recom-

mandent la candidature du prince de Montenegro, qui appartient à la famille des Petrovitch. Ces différents symptômes, il faut bien en convenir, signalent une situation moins rassurante que ne l'avaient fait pressentir les premières nouvelles de Belgrade.

Toutefois, nous avons la ferme espérance que l'accord entre les puissances garantes facilitera la solution de cette crise, qui aurait pu prendre un certain caractère de gravité dans l'état présent de l'Europe, si les puissances occidentales n'avaient pas un égal intérêt à en conjurer les dangers.

La Correspondance du Nord-Est nous apprend que jusqu'ici, à Belgrade, quarante personnes ont été mises en prison, et entre autres trois anciens sénateurs, un membre de la cour d'appel, un secrétaire de la cour de cassation, deux officiers, et M^{me} Marie Lukachevitch, sœur de la princesse Persida Karageorgevitch.

Tous les prisonniers sont enfermés dans la citadelle.

On dit que le gouvernement est déjà en possession de beaucoup de papiers qui constatent l'existence d'un complot.

Le jeune Milano Obrenovitch est arrivé à Vienne. Les Serbes qui habitent cette ville se sont portés en foule à sa rencontre.

Une dépêche de Belgrade, du 22 juin, annonce que les élections pour la Skuptchina se sont effectuées dans le plus grand ordre et dans un sens favorable au prince Milano. Les électeurs ont montré beaucoup d'empressement à venir voter.

Nous avons déjà signalé la fermentation extrême qui règne en Italie et particulièrement en Sicile. On s'en formera une idée en lisant les deux proclamations suivantes récemment placardées et distribuées à Palerme.

La première émane de la société secrète sicilienne :

« Vu l'article 11 de notre règlement ; après avoir entendu le conseil de la sûreté pour la répression des comités bourbonniens en Sicile ; après avoir entendu le rapporteur sur les délibérations secrètes des comités affiliés à la Sicile ;

» A l'unanimité des voix, nous avons décidé : 1° Sont déclarés bourbonniens, perturbateurs de l'ordre public et de l'unité italienne, et comme tels sujets à la Peine du poignard, MM. . . . (Suivent les noms de 31 citoyens de Palerme, et quatre articles pour régler l'exécution du premier.)

La seconde a été lancée par le comité dit patriotique :

« Siciliens, unissez-vous tous, bannissez les discordes ; il est temps d'écraser ce parti funeste et traître de la coterie ministérielle, qui cherche par tous les moyens à arrêter les progrès, à trahir le pays, à absorber nos finances.

» Siciliens, attendez résolus et préparez-vous à la rescousse... L'heure n'est pas éloignée ; ne vous laissez pas séduire par les satellites du gouvernement, ce sont des traîtres !

» Il faut détruire ce gouvernement traître à la patrie, ennemi de tout droit et qui viole

toutes les lois et toute justice ; débarrassons nous de tout étranger qui viole notre sol ; unis et unanimes dans les moments suprêmes, nous devons crier :

« Mort aux traîtres ! Vive la république italienne ! Vive Garibaldi ! »

Le Monde reçoit de Florence une correspondance, dans laquelle se trouve analysée une revue comique des événements de l'année 1867-1868, qu'on joue depuis quelque temps sur un théâtre qui a le privilège d'attirer souvent Victor-Emmanuel et ses familiers. Nous laisserons parler le correspondant du Monde :

« Le rideau se lève sur un tableau représentant un cabinet de journalistes, et un placard immense porte en caractères gigantesques ces mots : *Le dernier Pape dans le sépulcre*. Arrivent le fossoyeur qui doit enterrer le Pape, le clergé représenté par un prêtre muselé et enfermé dans un mannequin, la ville de Rome enchaînée, le tout accompagné d'allusions et de diatribes infâmes psalmodiées sur des airs d'église, que les spectateurs, au nombre de plus de deux mille, ont le malheureux courage d'applaudir. »

« Le second tableau retrace tous les échecs de la France et de sa politique, et la mort héroïque de l'empereur Maximilien. Mais le tableau qui a obtenu le plus de succès, et qui a failli faire crouler les murailles du Théâtre Royal, c'est celui qui représente le clergé français déguisé en corbeaux gigantesques, traversant l'Italie pour se rendre à Rome, offrir au Saint-Siège le denier de Saint-Pierre. »

La nouvelle que M. Rattazzi a demandé à la

FEUILLETON.

UNE RENTE VIAGÈRE,

Par E.-M. DE LYDEN.

(Suite.)

Bref, au bout de deux ans, petit à petit, M. Hauttot ne comptait presque plus dans la maison de sa fille. On le laissait seul, on ne l'attendait plus pour se mettre à table ; il ne savait rien de ce qui se passait. Quant à la rente viagère qu'on lui devait servir, nous devons dire que pendant la moitié de la première année, elle lui fut payée régulièrement chaque mois : M. d'Ollebec lui donnait son argent. Mais bientôt les paiements mensuels se firent attendre. M. d'Ollebec proposa à son beau-père de ne lui compter sa pension que par semestre.

— Par an, si vous voulez, avait dit M. Hauttot. Vous me donnerez seulement quelque monnaie de poche, quand j'en aurai besoin ; et puis, après tout, cet argent finit toujours par vous revenir... avait-il ajouté en tapotant Honorine sur ses joues.

Le fait est que la fine-mouche avait toujours su s'y prendre pour amener son père à dépenser en partie, en

cadeaux pour elle, les cent vingt-cinq francs que son mari lui avait versés jusqu'à ce jour par mois.

Les choses s'arrangeaient d'une telle façon sur ce point, que le vieillard ne toucha plus rien, et que monsieur son gendre même ne lui donnait qu'à grand-peine, de loin en loin, une pièce de cinq francs pour payer ses omnibus.

— A quoi bon ! donner de l'argent à papa, disait naïvement Honorine ; il n'a besoin de rien chez nous, et, puisqu'il le dépense toujours pour moi, autant que je choisisse moi-même les cadeaux qu'il pourrait me faire et qu'il choisirait mal.

Cependant l'ennui gagnait de jour en jour l'ancien manufacturier, l'oisiveté à laquelle il s'était condamné, l'isolement où ses enfants le laissaient, le minaient lentement.

Mais il n'osait se plaindre... il voyait sa fille si heureuse, dans le tourbillon des plaisirs où elle se lançait à corps perdu, qu'il ne pouvait se résigner à troubler cette quiétude par le récit de ses douleurs intimes.

Douleurs est bien le mot, car la nostalgie envahissait chaque jour son cerveau et son cœur. Au mal du pays vint se joindre, impérieux, irrésistible, le besoin du travail, de l'activité de sa vie passée enfin, vie qu'il aurait sans doute oubliée peu à peu, s'il eût trouvé chez ses enfants les attentions, les égards, les distractions,

tous les bons procédés auxquels il avait tant de droits.

Le mal, arrivé à une certaine période, fit de si rapides progrès que, bon gré mal gré, il fallut bien s'en inquiéter. Ce fut Léonie qui, s'armant de courage, car son oncle et sa tante lui faisaient bien un peu peur, appela l'attention d'Honorine sur la santé de son père.

— Est-ce vrai que tu es malade, mon cher père ? dit un soir à table la jeune femme, qui, par suite d'un dîner en ville et d'un bal, n'avait pas vu le vieillard depuis la veille.

— Moi, malade, répondit M. Hauttot, qui, d'une part, ne voulait pas tourmenter ses enfants, et d'autre part, tout en reconnaissant qu'il n'était pas dans son état normal, ne se croyait pas sérieusement atteint ; moi malade ? mais non.

— Eh ! bien, qu'est-ce que me disait donc Léonie que tu étais souffrant... tu as en effet une mine excellente... et...

En prononçant ces mots, Honorine, qui n'avait pas regardé encore son père avec attention, fixa ses yeux sur le visage amaigri du vieillard... mais au lieu de continuer sa phrase, elle s'arrêta court ; les mots expirèrent dans sa bouche.

C'est que M. Hauttot était loin d'avoir une excellente mine. Ses traits tirés, ses yeux éteints, son visage d'un pâle terreux formaient un triste ensemble.

— Quand je dis excellente, reprit Honorine, en balbutiant un peu, c'est une façon de parler, car tu paraissais fatigué... mais ce n'est rien, n'est-ce pas ?...

— Non, ce n'est rien.

— Bien sûr ?

— Bien sûr, je ne souffre pas...

— C'est que si tu éprouvais du mal je ne sortirais pas ce soir...

— Ah ! tu sors ? dit le malade qui avait espéré passer la soirée avec ses enfants.

— Oui, monsieur, qui dîne chez un de nos gros banquiers, viendra me prendre pour une soirée... bien ennuyeuse, mais à laquelle nous devons assister absolument.

— C'est très-bien, ma fille...

— Mais si tu es souffrant, bien que ce serait peut-être préjudiciable à nos intérêts, je resterai...

— Pourquoi donc ! et puis Léonie est là...

— C'est juste... C'est égal, cette petite fille m'a fait une peur ! toutefois, il faudra voir le médecin.

Et la jeune femme quitta la table pour passer à sa toilette, pendant que son père remontait tristement à pas lents dans sa mansarde.

Quelques jours après, M. d'Ollebec ayant fait venir le médecin pour lui, Honorine, qui avait été distraite de la santé de son père par deux grands bals, se souvint

Chambre des députés de Florence un congé pour se rendre aux eaux d'Ems, où il rencontrera le roi de Prusse, fait beaucoup causer les chroniqueurs politiques.

Une démonstration populaire vient d'avoir lieu à Roveredo, sud de l'Autriche, aux cris de vive l'Italie, raconte l'Ami du Peuple.

Un piquet de gendarmes autrichiens a tenté de disperser la foule à la baïonnette. Mais il a été mis en fuite et accablé sous une grêle de pierres.

L'officier qui le commandait a été fait prisonnier. De nouvelles troupes accourues de la caserne, n'ont pu arrêter le désordre qu'après une lutte sanglante.

L'opposition a pris des proportions tellement considérables en Bohême que les journaux viennois s'en occupent très-sérieusement.

Les nombreuses démonstrations nationales dont ce pays a été le théâtre pendant ces dernières semaines, y ont produit une excitation qui fait redouter de graves conséquences, peut-être une révolution. Voilà pourquoi l'empereur François-Joseph se rend à Prague. Il y passera quelques jours.

Afin de sauver les apparences, on donne pour motif à ce voyage l'inauguration d'un nouveau pont sur la Moldau. Les habitants de Prague paraissent attacher une grande importance à la présence du souverain. Leur projet est de lui présenter un mémoire sur l'état du pays, ses besoins et le projet d'une constitution, semblable à celle qui a été accordée à la Hongrie.

La Correspondance du Nord-Est publie la dépêche qui suit :

Vienne, 22 juin. — M. de Beust vient d'être appelé auprès de l'empereur à Prague. On attribue à cet appel inattendu une grande importance et on y voit l'indice d'une réconciliation avec les Tchèques.

La session du Reichstag a été close le 20. Le discours prononcé à cette occasion par le roi de Prusse est on ne peut plus réservé, en ce qui concerne nos préoccupations politiques. C'est à croire que les souverains allemands se sont tous solennellement juré de ne plus parler désormais en public que pour ne rien dire, ou à peu près, qui puisse intéresser ceux qui les écoutent. Sa Majesté prussienne félicite les membres du Parlement fédéral des résultats que la session a produits grâce à leur « zèle dévoué » et à leurs efforts, résultats qui achèveront d'édifier et de consolider l'organisation de la Confédération. Il énumère ensuite les diverses lois votées par la haute assemblée, lois qui touchent principalement aux questions financières et administratives. Après quoi, il congédie ses auditeurs en exprimant

sa conviction que les fruits de leurs travaux parlementaires prospéreront à la faveur des « bénédictions de la paix. » Il n'y a rien autre chose dans ces paroles que l'invariable conclusion pacifique de tous les discours du même crû. Guillaume de Prusse a plus que jamais réussi en cette occasion à demeurer royalement incolore.

Les feuilles publiques annoncent qu'un objet a été perdu sur la route de Temeswar à Pesth. Cette épave est le portefeuille d'un diplomate; ce diplomate est le comte Brassier de Saint-Simon, ambassadeur de Prusse à Constantinople, et qui se rendait à Pesth pour retourner à Berlin. Le portefeuille contenait, assure-t-on, des papiers d'une haute importance.

Que dira M. de Bismark ?

On écrit de Rome, le 22 juin :

Le pape, dans le consistoire secret tenu ce matin, a prononcé deux allocutions.

Dans la première, le saint-père a proposé la publication de la bulle convoquant un concile général. Dans la seconde, il a parlé des affaires religieuses de l'Autriche.

Le saint-père a nommé le cardinal de Reischach au siège suburbicain de la Sabine, devenu vacant par la mort du cardinal d'Andrea.

Il a ensuite préconisé l'archevêque de Guadalajara, les évêques de Ségorbe, Malaga, Gataro, Oviedo, Chelm, Arequipa, Yucatan, Antequera, Durango, Queretaro, Sonora, Coro (Espagne), et les évêques *in partibus* de Nicopolis, Troade, Agathopolis, Cydonie, Bolina, Thermopolis et Coro (siège nouveau dans la république de Venezuela).

Les correspondances de Rome assurent que Juarez a adressé au pape une lettre dans laquelle il déplore la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement pontifical et le Mexique, en offrant de recevoir un nonce du saint-siège, de nouveaux évêques et de reconnaître la liberté de l'Eglise catholique.

A l'occasion de l'anniversaire du couronnement du pape, le légat apostolique de Civita-Vecchia a invité les officiers français à un banquet commémoratif.

Le général Dumont a porté un toast à Pie IX, « ce pontife, a-t-il dit, que la France et l'Empereur n'abandonneront jamais. »

De son côté, le légat a porté la santé de l'Empereur Napoléon, « protecteur du trône, de la religion et de la société. »

On écrit de Vilna, 16 juin, à la Correspondance du Nord-Est :

« Il est universellement connu que le gouvernement russe a fermé tous les couvents catholiques dans les anciennes provinces polonaises; mais ce qu'on ignore peut-être et ce

que révèle aujourd'hui la chronique de la Gazette de Moscou, c'est le vandalisme avec lequel ce gouvernement travaille soit à détruire, soit à dénaturer complètement les richesses littéraires et archéologiques du pays.

On a confisqué dans les couvents catholiques jusqu'à 200,000 volumes, et on s'est emparé du musée archéologique fondé à Vilna par le comte Fyszkiewicz.

Le général Kaufmann, le digne successeur de Mouraviev, a dépensé 17,000 roubles (68,000 fr.) pour la réorganisation, c'est-à-dire pour la russification du musée archéologique de Vilna. »

Un violent incendie a détruit, le 18, trente maisons du faubourg de Praga, à Varsovie.

On écrit de Munich.

La duchesse Sophie de Bavière est fiancée depuis le 20 juin au prince Ferdinand-Philippe-Marie d'Orléans, duc d'Alençon, second fils du duc de Nemours.

Le vice-roi d'Egypte s'occupe d'introduire d'importantes réformes dans l'organisation judiciaire à l'égard des étrangers. Il désire supprimer la juridiction consulaire et la remplacer par des tribunaux dont les juges seront choisis parmi des jurisconsultes étrangers et nommés par leurs souverains respectifs.

Le général Napier est arrivé le 20 à Alexandrie, emmenant avec lui, en Angleterre, les deux fils de Théodoros.

La grande maison Culter et Parle, de Londres, qui faisait le commerce des houblons, a cessé ses paiements. Le passif s'élève à quatre millions de francs.

Le Corps-Législatif vient d'être saisi d'un projet de loi portant ouverture, au ministre de l'instruction publique, sur l'exercice 1867, d'un crédit de 300,000 fr., applicable aux dépenses de l'instruction primaire.

On sait que les traitements des instituteurs primaires sont au nombre des dépenses obligatoires des communes, mais que, dans le cas d'insuffisance des ressources communales et départementales, ces traitements doivent être complétés au moyen de subventions accordées par le ministre de l'instruction publique sur le crédit porté annuellement au budget pour l'enseignement primaire.

Ce crédit s'élevait, dans le budget de 1867, pour les écoles primaires de garçons, à 3,510,000 fr.

Le budget rectificatif de 1867 y avait ajouté une somme de 300,000 francs, mais en l'affectant spécialement, dans les communes non-subsidées par l'Etat, aux instituteurs dont les traitements, supérieurs au minimum garanti, avaient diminué en même temps que le nombre des élèves assujettis à la rétribution scolaire. La spécialité de ce crédit a été fidèlement maintenue.

Les ressources dont a pu disposer le ministre de l'instruction publique n'ayant pas suffi au paiement des subventions complètes du traitement des instituteurs communaux, l'administration a reconnu qu'une somme de 332,000 fr. était nécessaire pour fournir aux instituteurs communaux la solde de leurs traitements de l'année 1867. Le paiement pouvait être effectué au moyen d'un virement, mais seulement jusqu'à concurrence de 32,000 fr. Il restait donc à payer 300,000 fr. pour lesquels le gouvernement demande au Corps-Législatif le crédit dont nous venons de parler.

Pour les articles non signés : P. GODBT.

Chronique Locale et de l'Ouest.

UN CRÉANCIER ILLUSTRE DE LA VILLE DE SAUMUR, EN 1684.

Dans l'exposé financier présenté au conseil municipal par M. le Maire le 13 de ce mois, on lit cette considération : « Dieu a voulu que chaque génération humaine fût solidaire à la fois de celle qui la précède et de celle qui la suit » (1).

Nos aïeux comprenaient à merveille cette vérité; ils savaient aussi la mettre en pratique à une époque où les finances de la ville étaient loin de présenter les moyens d'aujourd'hui.

En l'année 1684, la ville et communauté de Saumur devait à divers créanciers, par suite d'emprunts affectés à des travaux de pavage, de rachat des ponts Fouchard, etc., etc., la somme de 150,000 livres.

Suivant la législation en vigueur au XVII^e siècle, un arrêt du conseil du roi, du 6 novembre 1683, avait fixé l'état de cette dette d'après un premier procès-verbal, commencé le 4 décembre 1665, par le sénéchal de Saumur délégué à ces fins.

Le conseil d'Etat, en fixant le chiffre de la dette à 150,000 livres, statua que l'acquittement aurait lieu, savoir : 1^o au moyen du *revent-bon* à la ville des deniers patrimoniaux et de l'octroy, applicable pendant dix ans à cet acquittement, sans arrérages et intérêts pour l'avenir; 2^o par l'établissement de droits d'entrée sur le foin, l'avoine, le bois à brûler, applicables pendant dix ans au même acquittement.

Les deniers patrimoniaux et l'octroy (2) formaient alors un revenu total livres sols des.
de..... 9,045 10 4
desquels il fallait défalquer.... 5,501 10 4
pour les charges ordinaires de la ville, d'où résultait un *revent-bon* de..... 3,544 livres, applicable à la liquidation avec départ du 1^{er} janvier 1684.

(1) Echo du 18 juin 1868.

(2) Les vins entrant, yssant et trépassant des villes de Saumur avaient été l'objet d'un droit destiné à subvenir à l'entretien du pont Fouchard.

pendant de l'état de M. Hauttot, et pria le docteur de le voir.

— Mon père n'a rien de grave, pas de maladie sérieuse, n'est-ce pas, monsieur ?...

— Non, madame, monsieur votre père n'a pas de maladie comme vous l'entendez...

— Ah ! j'en étais certaine... un peu de fatigue ?

— Non, pas de maladie... mais s'il reste encore deux mois dans la pièce où il est relégué... il mourra...

— Grand Dieu ! que dites-vous là ?...

— La vérité, madame. Monsieur votre père a le mal du pays; il lui faut le grand air, des distractions, de la compagnie, à défaut de sa vie active d'autrefois...

— Vous voulez m'effrayer, docteur...

— Non, madame... à vous d'agir.

Mme d'Ollebec ne fit connaître qu'à son mari, et encore en l'atténuant, la déclaration funeste et accusatrice du docteur.

— Que pouvons-nous à cela, répondit M. d'Ollebec que de fausses démarches avaient mis ce jour-là de mauvaise humeur; nous ne saurions lui faire avaler des pilules de manufacture ?...

— Non ! Si nous l'envoyions à la campagne ?

— Est-ce que nous avons une maison de campagne ?

— Je suis sûre que ce médecin exagère ?

— Parbleu ! ils sont tous les mêmes... pour revenir plus souvent. Est-ce que nous ne pourrions pas placer ton père dans une pension ?

— Jamais il ne consentira...

— C'est ridicule... sais-tu bien que c'est une lourde charge pour nous.

— Sans doute.

— Le loyer, la nourriture, l'entretien et par-dessus le marché quinze cents francs de pension...

— C'est vrai.

Les époux d'Ollebec oubliaient qu'ils ne payaient guère que le quart au plus de ces quinze cents francs et que le plus souvent on habitait M. Hauttot avec les vieux vêtements de M. d'Ollebec.

— Sans compter, reprit Honorine, que Léonie est pour nous un surcroît de dépenses, car les quatre cents francs qu'elle nous donne ne suffisent pas pour la loger, la nourrir et le reste.

Mme d'Ollebec, de plus en plus jalouse de Léonie, ne tenait pas compte des services que lui rendait sa nièce, logée, il est vrai, et en partie nourrie par sa tante, mais qui gagnait fort bien son entretien.

— Sans parler de la responsabilité qui nous incombe. Voilà qu'elle entre dans ses seize ans et demi... elle est jolie...

— Oh ! jolie... la beauté du diable...

— N'importe... je n'aime pas à avoir charge d'âme...

— Comment sortir de là ?...

— J'y réfléchirai sérieusement, dit M. d'Ollebec en finissant.

Et les deux époux partirent pour le théâtre.

Le mari d'Honorine réfléchit en effet, et le résultat de ses méditations ne se fit pas attendre.

On allait entrer dans la belle saison : mars avait été magnifique et le printemps s'annonçait splendide.

Il fut décidé d'abord que M. Hauttot irait passer tous les beaux jours à Cany, dans une petite maisonnette qu'on lui louerait, tout auprès de sa fabrique; une servante aurait soin de lui, et à l'arrière-saison, on le ferait revenir.

Quant à Léonie, son grand-père n'étant plus là pour veiller sur elle, on prit un arrangement pour qu'elle fût logée dans sa maison de commerce.

Bien entendu que M. Hauttot toucherait sa rente viagère régulièrement; on poussa même la générosité jusqu'à lui promettre de ne pas s'en tenir aux quinze cents francs dus.

Le vieillard, tout à l'idée de revoir son pays, ses connaissances, et, raisonné par le médecin, consentit volontiers à cette combinaison, d'autant plus que sa fille devait l'aller voir deux ou trois fois pendant la saison. Il regrettait bien sa petite-fille, mais cette sépa-

ration était absolument nécessaire, et le bonhomme se résigna.

Léonie n'accepta pas aussi facilement les plans de sa tante. Elle s'effrayait avec raison de voir son grand-père livré aux caprices d'une paysanne; et, jugeant de l'avenir par le présent, craignait que la rente viagère ne fût pas exactement servie.

Elle s'attristait aussi pour son propre compte; la pauvre enfant n'allait plus avoir à côté d'elle cette tendresse pleine de sollicitude qui, depuis le jour où la mort l'avait faite orpheline, l'avait toujours protégée. Ne manquerait-elle pas elle-même au vieillard si bien habitué à ses cajoleries, à ses petits soins ! Elle hasarda donc quelques observations; mais sa tante y coupa court en lui disant sèchement :

— Une petite fille comme toi n'a pas à se préoccuper des décisions de sa famille !

Les choses s'arrangèrent en conséquence comme l'avait décidé M. d'Ollebec, avec l'assentiment de sa femme.

Léonie, qui avait rencontré dans ses patrons de vrais amis, ne regrettait pas trop la maison de sa tante où elle commençait à trouver qu'on la traitait trop en servante; aussi prit-elle résolument son parti, se disant qu'après tout Honorine n'abandonnerait jamais son père et serait auprès de lui au moindre danger, et mal-

A ce revenant-bon fut ajouté le produit des nouveaux droits d'entrée, évalué à 11,456 livres.

Cet impôt est remarquable par sa date ; il marque un premier pas vers l'égalité répartition des charges entre les habitants. L'arrêt porte : « sans que les ecclésiastiques et autres privilégiés puissent en être exempts pour quelque cause que ce soit ; pour lesdites deux sommes montant ensemble à 150,000 livres, être remises par le receveur aux créanciers de la ville, à-mains de leur syndic. »

Au nombre de ces créanciers figure un nom qui doit trouver place dans nos chroniques. A l'article 38 de l'arrêt du 6 novembre 1683, on lit :

« Il sera payé au sieur Le Boux, évêque de Périgueux, étant aux droits du sieur Colin, la somme de 1439 livres, à laquelle a été réduite celle de 1600 livres portée au contrat du 9 octobre 1645. »

Le prélat, cy-dénoté est Guillaume Le Boux, né dans la commune de Parnay, canton sud de Saumur, d'une famille d'honnêtes et pauvres vigneron (1).

Doté d'une intelligence remarquable, ce jeune homme saisit l'occasion qui lui fut offerte d'aller à Paris, où des protecteurs lui ouvrirent l'entrée d'un collège des pères de l'Oratoire.

Il répondit aux espérances qu'on avait conçues de sa capacité : en 1659, après avoir prêché devant le roi Louis XIV et la cour, il fut appelé à l'évêché de Dax (2).

Dans cette ville, il noua des relations intimes avec saint Vincent-de-Paul, enfant des Landes, apôtre de la charité, mort en 1666. Cette année même, Guillaume Le Boux fut appelé à l'évêché de Périgueux (3), où il mourut en 1695.

On raconte encore, à Parnay, un bon mot de l'évêque Le Boux au roi Louis XIV, au sujet de sa promotion au siège de Périgueux.

Le roi lui ayant proposé divers autres sièges vacants, il aurait répondu à Sa Majesté :

« Sire, je suis né gueux, je veux Péri-gueux ! Cette réponse est-elle authentique ? nous ne pouvons l'affirmer, mais elle est répétée par la tradition et prouve chez l'enfant de Parnay une force de caractère qui lui fait honneur ; aussi avait-il mis dans son blason épiscopal des têtes de sanglier (4).

Nous donnerons dans un prochain article quelques détails sur les charges de la ville en 1684, nos lecteurs ne seront pas indifférents à leur valeur historique. PAUL RATOUIS.

Nos honorables députés, MM. Louvet, le comte de Las Cases, E. Berger et Segris, avaient proposé un amendement sur le tracé que devait

(1) Au commencement du XVII^e siècle. Nous n'avons pas la date précise.

(2) Département des Landes.

(3) Chef-lieu actuel du département de la Dordogne.

(4) Archives de la Mairie.

suivre le chemin de fer de Bressuire à Tours. Cet amendement proposait, à la place de ces mots : « De Bressuire à Mons, près Tours, » sur la ligne de Tours à Bordeaux, de mettre : « De Bordeaux à Tours par Saumur. » Voici les graves et sérieuses raisons que M. Segris faisait valoir à l'appui de cet amendement : c'est que l'embranchement qui se dirigerait de Thouars à Saumur en se rattachant sur la ligne de Bressuire à Tours, embranchement de 30 kilomètres environ, abrégerait le parcours de Rouen à Bordeaux de plus de 60 kilomètres, et mettrait Saumur, avec ses magasins de guerre et sa garnison de cavalerie, en communication avec tous les chemins de fer de la rive gauche de la Loire.

Un autre amendement, concernant la ligne de Bressuire à Poitiers, présenté par M. le comte Las Cases, consistait à ajouter à la nomenclature du projet de la ligne de Poitiers à Bressuire, le tronçon de Cholet à Clisson, destiné à compléter la grande ligne de Nantes à Marseille.

Cet amendement, signé, indépendamment de M. le comte Las Cases, par M. Thoinnet de la Turmelière, le vicomte Lanjuinais, Joseph Simon, Anselme Fleury, Berger, Louvet, le marquis de Sainte-Hermine, Alfred Le Roux, le comte de Poëze, Ferdinand David, Lasnolier, Charles Le Roux, de Beauchamp, de Soubeyran et Bourloulou, a été développé par M. Segris, en l'absence de son honorable collègue M. le comte de Las Cases, retenu loin de Paris par l'état de souffrance dans lequel il se trouvait. Voici, en ce qui concernait ce tronçon de chemin de fer de Cholet à Clisson, comment s'exprimait la commission :

« Le chemin de fer de Bressuire à Poitiers peut être considéré comme le complément nécessaire d'un grand transversal destiné à relier Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Cholet, les Sables-d'Olonne et Napoléon-Vendée, non-seulement à Poitiers, mais encore à Limoges, Montluçon, Clermont et Lyon. Son exécution comblera la lacune qui existe dans la ligne de Nantes à Limoges, et abrégera de 50 kilomètres la distance qui sépare ces deux villes. Enfin, si l'on exécute l'embranchement de Cholet à Clisson, qui est en quelque sorte commandé, cette distance serait diminuée dans de bien plus grandes proportions. »

L'honorable M. Segris faisait observer avec raison à la Chambre que la ville de Cholet, étant une ville essentiellement industrielle, avait accepté franchement le traité de commerce, mais à la condition qu'elle serait largement pourvue des voies de communication nécessaires à ses transports. M. Segris demandait que cet amendement fût recommandé particulièrement à toute la sollicitude de M. le ministre du commerce, et que s'il venait à subir en ce moment le sort de tous les autres, il fût assuré, par ses soins, d'une résurrection bienheureuse.

Nous aimons à espérer que M. le ministre, dont le dévouement à tous les intérêts légitimes est bien connu, tiendra un compte sérieux des recommandations de nos honorables députés. (Maine-et-Loire.)

Deux mois au plus nous séparent de l'époque où doit avoir lieu un phénomène astronomique d'une grande importance, à l'observation duquel se préparent les savants de tous les pays : nous voulons parler de l'éclipse totale de soleil du 18 août prochain.

Les circonstances de l'éclipse du 18 août seront telles que la durée de la totalité sera relativement considérable pour les régions qui se trouveront parcourues par le centre de l'ombre. Ainsi en certains points, elle atteindra près de 7 minutes, c'est-à-dire plus du double de la durée de la totalité dans l'éclipse de 1860, le triple de celle de juillet 1842. Les éclipses totales de 1706, 1715, 1724, 1778 et 1803 furent toutes moins favorables que ne le sera, à ce point de vue, l'éclipse prochaine. D'après le docteur E. Weiss, les annales astronomiques ne fournissent, depuis plus de 2,000 ans, que deux éclipses comparables à celle du 18 août prochain : la première est l'éclipse de Thalès du 28 mai de l'an 585 avant J.-C., laquelle étant survenue entre les Lydiens et les Mèdes frappa de terreur les combattants des deux armées et amena, si on en croit Hérodote, un arrangement pacifique. La seconde eut lieu le 17 juin 1433, et fut visible en Ecosse ; pendant longtemps, le peuple de ce pays en conserva le souvenir sous le nom de l'heure noire « The black hour. »

Les vélocipèdes ont fait leur apparition à Saumur, on en a déjà vu plusieurs ; et quelques jeunes gens songeraient à organiser pour l'époque de nos fêtes hippiques, des courses de vélocipèdes à l'instar de celles établies au Raincy. Voici un amusement nouveau qui favoriserait l'adresse et l'agilité des uns et ne manquerait pas d'exciter la curiosité du plus grand nombre. Nous souhaitons que cette idée fasse son chemin. Que l'on ne croie pas que cette pensée soit sortie du cerveau de quelque Josse qui veuille se défaire de sa marchandise.

Les courses du Havre auront lieu les 19 et 20 juillet prochain.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Belgrade, 23 juin. — Le prince Milano est arrivé ce matin à cinq heures, et a été salué par des salves d'artillerie. Une foule immense l'a acclamé, et les grands dignitaires de l'Etat, ainsi que les corporations de la bourgeoisie, l'ont accueilli à son arrivée.

La question du maintien de la dynastie est considérée comme définitivement résolue.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture ; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme par le passé, de tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N^o 26.

Le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine est d'une beauté exceptionnelle, et ne se distingue pas moins par l'intérêt d'actualité que par le mérite artistique de ses gravures. Parmi les principaux dessins, nous citerons : la Course du Grand prix de Paris au bois de Boulogne ; douze charmants dessins reproduisant les Sites les plus curieux de l'Exposition internationale du Havre ; les Scènes principales des drames : *l'Abime* et *les Orphelins de Venise* ; les Portraits du prince et de la princesse de Salm ; le *Job*, de M. Heilbuth, l'une des plus remarquables toiles du Salon, etc., etc.

L'Univers illustré annonce en outre de magnifiques primes gratuites qui seront délivrées aux abonnés à partir du 30 juin. Toute personne qui s'abonne dès aujourd'hui pour six mois recevra, à cette époque, les *Œuvres de Jeunesse de Balzac*, deux beaux volumes formant le complément des œuvres de l'illustré écrivain, offertes, il y a un an, aux abonnés de l'Univers illustré. Les abonnés d'un an auront droit non-seulement aux *Œuvres de Jeunesse de Balzac*, mais encore aux *Chefs-d'œuvre du Théâtre contemporain*, collection sans rivale des pièces de théâtre les plus célèbres de MM. Ponsard, Em. Augier, Sand, Octave Feuillet, Sandeau, A. Dumas, Dumas fils, Barrière, Sardou, Laya, H. Meilhac, Lud. Halévy, M^{me} E. de Girardin, E. About, Balzac, C. Doucet, E. Legouvé, F. Mallefille, Aug. Maquet, H. Murger, Eug. Scribe, Fréd. Soulié, Eng. Sue, etc., etc. Cet ouvrage formera deux grands et beaux volumes. La valeur de ces deux primes en librairie n'est pas moindre de cinquante francs.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Samedi prochain 27 juin 1868.

Représentation extraordinaire.

M^{me} UGALDE, premier sujet du théâtre impérial de l'Opéra-Comique ; M. HITTEMANS, du théâtre des Variétés ; M. E. GARNIER, du théâtre des Bouffes-Parisiens ; M. H. BEAUCÉ, du théâtre impérial Lyrique ; M^{lle} ROSINE BORDI, du théâtre des Bouffes-Parisiens.

La Grande Duchesse de Gerolstein.

P. GODET, propriétaire-gérant.

aussi ajouta-t-elle. Au bout de trois mois, la jeune fille, à part le chagrin que lui causait l'absence de son grand-père, se félicitait de n'être plus chez M. et Mme d'Ollebec.

On verra qu'il n'en fut pas de même pour M. Hauttot. Honorine devait conduire son père à Cany ; mais elle fut retenue par une légère indisposition, et M. d'Ollebec ne pouvant s'éloigner, le vieillard partit seul. Il fut convenu que M. Hauttot s'installerait provisoirement, en attendant que ses enfants allassent procéder à son organisation. Le digne homme voyant sa fille souffrante voulait retarder son départ, mais Honorine et son mari insistèrent vivement pour qu'il n'en fût rien, et ce dans l'intérêt unique de la santé de leur père, à ce qu'ils disaient du moins.

Les deux ou trois premiers mois se passèrent bien pour M. Hauttot, qui, parfaitement accueilli par ses voisins d'autrefois, ranimé par l'air vivifiant de la campagne, et sous l'influence heureuse de la saison nouvelle, se sentait tout ragailardi.

Il revit ses anciens ouvriers qui avaient gardé de lui un excellent souvenir, son ancienne usine que son acquéreur s'empresse de lui faire visiter, et se trouva tout d'abord très-bien de son changement.

Il n'était pas, il est vrai, très-bien logé, ni très-bien servi ; mais ce n'était qu'un mauvais moment à passer,

puisque ses enfants devaient venir et que son installation n'était que provisoire.

Mais les mois s'écoulaient et Honorine ne fit pas le voyage de Cany. Le médecin lui avait ordonné les eaux de Vichy et elle avait dû, à son grand regret, se priver du bonheur de voir son père, par raison de santé.

Ce dernier argument était sans réplique pour M. Hauttot ; et, tout en déplorant l'isolement dans lequel il se trouvait, le brave homme approuva sa fille.

« Soigne-toi bien avant tout, lui écrivait-il ; quant à moi, je passerai bien ma saison comme je suis : seulement dis à ton mari qu'il m'envoie régulièrement ma pension. Comme je vais l'embrasser à mon retour ! Comme je me dédommagerai des baisers que tu me dois ! »

Mais l'hiver arriva, et M. Hauttot resta à Cany. L'automne s'était prolongé fort beau, le mois de décembre était arrivé sans froids sérieux, et, s'autorisant de l'ordonnance du médecin, M. d'Ollebec avait engagé son beau-père à prolonger son séjour à la campagne, d'autant plus que le propriétaire ayant disposé des deux chambres du cinquième, il devenait à peu près impossible de le recevoir, quant à présent. Mais Honorine s'occupait de trouver un appartement plus vaste, et dès qu'on serait organisé convenablement, on s'empresse-rait de le faire revenir.

La vérité était que M. d'Ollebec avait donné le congé des deux chambres et que madame ne voulait pas se priver de son petit salon ; sans compter que, débarrassée du contrôle tacite de son père et de Léonie, Honorine se laissait aller à ses penchants frivoles, à son caractère égoïste sans la plus petite réserve, ce dont elle se trouvait bien ; quant aux intérêts de son père, elle s'en rapportait à son mari, sans s'en inquiéter.

Honorine, à vrai dire, n'avait pas conscience de ses mauvais procédés, et c'était le plus naïvement du monde, et presque en bonne foi, qu'elle répondait aux personnes qui lui demandaient des nouvelles de M. Hauttot :

— Ce cher père se porte à merveille ! il vit heureux et tranquille à la campagne, autant par goût que pour cause de santé. La vie agitée que nous lui faisons mener à Paris ne lui convenait pas !

Léonie écrivait deux fois par mois à son grand-père, mais celui-ci avait bien compris le sentiment de jalousie qui séparait la tante de la nièce, et il se serait bien gardé de se plaindre, de peur de voir Léonie prendre ses intérêts, ce qui aurait infailliblement augmenté l'antipathie d'Honorine, de telle sorte que la jeune fille croyait le vieillard satisfait.

Cependant l'hiver touchait à sa fin et personne n'avait rendu visite au pauvre exilé. M. et Mme d'Ollebec trou-

vaient toujours mille bonnes raisons pour ne pas faire le voyage, et le printemps arriva.

Comment s'y prit-on pour laisser écouler les beaux mois sans apporter au vieillard une caresse ? cela serait fort difficile à expliquer ; mais tant fut-il que, de prétextes en motifs spécieux, tantôt à cause de son déménagement, tantôt à cause de sa santé, une autre fois à cause de l'état de souffrance de son mari, plus tard, en raison des nombreuses occupations de celui-ci, Honorine trouva moyen de s'abstenir, et, quand vint la saison pluvieuse, elle annonça que, devenue enceinte, il lui était de par la Faculté interdit de voyager, mais qu'au moment de sa délivrance on le ferait venir.

« Tu seras bien mal, lui disait Honorine en terminant, attendu que je n'ai pu trouver un appartement où tu puisses avoir ta chambre, et nous serons obligés de te faire un lit dans la salle à manger ; mais une huitaine est bientôt passée, et le plaisir que nous aurons à te voir compensera largement le dérangement que cela nous occasionnera. »

(La suite au prochain numéro.)

D'un contrat reçu par M^e Leroux, soussigné, et son collègue, notaires à Saumur (Maine-et-Loire), le vingt juin mil huit cent soixante-huit, portant la mention suivante :

« Enregistré à Saumur, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-huit, folio 18, recto, case 2. — Reçu cinq francs, décimes soixante-quinze centimes. »

Signé : DELPECH.

Il appert que :

M. René CASSIUS père, menuisier, demeurant au bourg de Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une part ;

Et M. Henri-Jules-Gabriel CASSIUS fils, ouvrier menuisier, demeurant audit lieu, dite commune, d'autre part ;

Ont établi entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de menuiserie sis à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

La raison sociale est : **CASSIUS père et fils.**

Les deux parties ont la signature sociale.

Le fonds social est de trois mille deux cent soixante-et-onze francs soixante-quinze centimes, fourni par chacun des associés pour moitié.

La société a été faite pour une durée de dix années, à compter du premier janvier mil huit cent soixante-huit, avec faculté pour les deux parties de la faire cesser au bout de quatre ans, en se prévenant réciproquement six mois d'avance.

Pour extrait.

(288) E. LEROUX.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques,
DE
TERRES ET VIGNES,

Situées en la commune du Coudray-Macouard, dépendant de la succession bénéficiaire de feu Antoine Thibault.

L'adjudication aura lieu à la Mairie du Coudray-Macouard, par le ministère de M^e HACAULT, notaire, le dimanche douze juillet mil huit cent soixante-huit, à midi.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement du tribunal civil saisi à Saumur, du sept mai mil huit cent soixante-huit, enregistré.

A la requête : 1^o du sieur Antoine Thibault fils, propriétaire et cultivateur, demeurant à Bron, commune du Coudray-Macouard; 2^o du sieur Louis Thibault, aussi propriétaire et cultivateur, mineur émancipé, demeurant au même lieu, procédant avec l'assistance du sieur Louis Cholet, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Saumur; lesdits sieurs Thibault agissant comme héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu ledit sieur Antoine Thibault, leur père, et ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^o LOT.
Quarante-sept ares 27 centiares, formant la moitié à prendre vers nord et dans la longueur de terre et de vigne, situés à la Cognette, joignant au couchant la grande route, au levant un chemin, mis à prix à neuf cents francs, ci. 900 fr.

2^o LOT.
Pareille quantité de terre et vigne, formant l'autre moitié dudit terrain, joignant au nord l'autre moi-

Report. 900 fr.
tié et au midi les héritiers de M^{me} Thibault, mise à prix à neuf cents francs, ci. 900 »

3^o LOT.
Sept ares 87 centiares de vigne, au Champ-Derouet, joignant au nord Beny, au midi Pierre Cholet, mis à prix à cent francs, ci. 100 »

4^o LOT.
Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Ruaux, joignant au midi un chemin, au nord M. Casloux, mis à prix à cent francs, ci. 100 »

5^o LOT.
Quatre ares 21 centiares de jardin, aux Plantes, joignant au nord M. Aubert, au levant M. Mathieu, mis à prix à cent francs, ci. 100 »

6^o LOT.
Quarante-quatre ares 30 centiares de bois, aux Hermites, joignant au midi le chemin, au couchant Foucher, mis à prix à trois cents francs, ci. 300 »

7^o LOT.
Seize ares 54 centiares de vigne, au canton de Belair, joignant au nord et au couchant M. Derouet, et au midi un chemin, mis à prix à trois cents francs, ci. 300 »

8^o LOT.
Dix ares 50 centiares de vigne, à la Bouette, joignant au midi Beny, au couchant Derouet, au levant Guichard, mis à prix à cent cinquante francs, ci. 150 »

9^o LOT.
Sept ares de terre, au Champ-Derouet, joignant au nord Perrault, au levant Vaudelle, au midi et au couchant Boussiron, mis à prix à cent francs, ci. 100 »

10^o LOT.
Deux ares 12 centiares de terre, à la Ruelle-Cottreau, joignant au nord Aubert, au levant la ruelle Cottreau, au midi Beny, mis à prix à cinquante francs, ci. 50 »

11^o LOT.
Un hectare 10 ares de vigne, situés dans la pièce des Champs-Poulards, joignant au levant le chemin de Bron à Montreuil-Bellay, au midi Jacques Cholet, et au nord Lalande, mis à prix à deux mille deux cents francs, ci. 2,200 »

12^o LOT.
Cinq ares 55 centiares de terre, sis à Belair, joignant au nord Boussiron, au levant Mesnard, au midi Boudairon, mis à prix à quatre-vingts francs, ci. 80 »

13^o LOT.
Quarante-six ares 16 centiares, formant la moitié à prendre, vers couchant, d'un morceau de terre, sis au Champ-des-Bruyères, joignant au couchant Mainguin, au midi les bois de Bon, mis à prix à huit cent cinquante francs, ci. 850 »

Report. 6,130 fr.
14^o LOT.
Et l'autre moitié dudit morceau de terre, joignant au levant la première moitié, au couchant les héritiers Thibault, mis à prix à huit cent cinquante francs, ci. 850 »

Total des mises à prix. 6,980 fr.

Tous ces biens sont situés dans la commune du Coudray-Macouard, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Hacault, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-huit.

Signé : CHEDEAU.
Enregistré à Saumur, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante huit, f^o c. Reçu un franc quinze centimes. (289) Signé : PARISOT.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le vendredi 26 juin 1868, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve JOLY, rue Beaurepaire, n^o . . . à Saumur, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :
Plusieurs lits, matelas, traversins, oreillers, effets, glaces, lampes, belle pendule et vases en porcelaine, pot et cuvette 1^{er} empire, bureau, table à ouvrage, chaises, tableaux, grande quantité de livres, feuillets et livraisons, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Pour cause de départ.

Le dimanche 28 juin 1868, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la propriété de Fourneux, commune de Dampierre, chez M. CADEOT, propriétaire, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :
Lits, armoire, tables, pendules, chaises, buche, cheminée prussienne, charrettes, un bon tilbury avec capote, charrues, outils divers, bouteilles et fûts vides, un beau timbre en pierre dure, bourrées, planches de cerisier, tilleul, ébénier et bouillard, paille, fumier, terreaux, ferrailles, appareils à soufre, soufre trituré et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

En un seul lot,
TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

En un seul lot,
TROIS CENTS COTRETS, exploités l'hiver dernier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
DEUX CHIENS COURANTS.

Prix modéré.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

DE SUITE,
Pour cause de changement de domicile
LES DEUX MAISONS, occupées par l'établissement d'éducation dirigé par M^{lle} MATHIEU, et situées l'une carrefour de la Douve, 75, l'autre Grand'Rue, 49.
M^{lle} MATHIEU a l'honneur de prévenir les familles que le 1^{er} septembre 1868, elle transférera son établissement, cours et pensionnat, dans le local occupé actuellement par le pensionnat de M. Coulon. (292)

POMMADE ANTI-HERNIAIRE.

Cet excellent remède, ne contenant aucune matière suspecte, guérit complètement, même les hernies les plus anciennes, avec fort peu d'exceptions. Pour se persuader d'avance, de l'efficacité constatée par un nombre de cures surprenantes, et attestées, une instruction, avec certificats, sera envoyée gratis, en cas de demande. Prix 7 francs le pot. (Par mandat de poste, ou contre remboursement). S'adresser à l'inventeur : GODEFROY STOURZENEGGER, à HÉRISAU, canton d'Appenzell, Suisse.

CAPITAUX A PLACER
A 5 pour 0/0

Sur biens ruraux et maisons dans le vieux Paris. — Fractions d'au moins 10,000 fr.
M. Pinguet, ancien notaire, 11, rue Montyon, PARIS, de midi à 4 heures. (172)

LE BANDAGE A RÉGULATEUR pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Élégance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage de contention est du prix de 15, 25, ou 36 fr., le bandage à RÉGULATEUR à des prix modérés, selon le cas ou la gravité de la tumeur herniaire. On peut sans déplacement se procurer un de ces bandages; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,
IDÉES PRATIQUES

SUR
LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,
Un fort volume in-8^o, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 JUIN.			BOURSE DU 23 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 70	» 20	» »	71 05	» 35	» »
4 1/2 pour cent 1852.	101	» 30	» »	101	» »	» »
Obligations du Trésor.	486 25	» 50	» »	485	» »	1 25
Banque de France.	3170	» 15	» »	3175	» 5	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1527 50	» 50	» »	1540	» 12 50	» »
Crédit Foncier colonial.	461 25	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	652 50	» 50	» »	655	» 2 50	» »
Crédit industriel.	645	» 5	» »	645	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	307 50	» 1 25	» »	305	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	730	» 2 50	» »	722 50	» »	7 50
Orléans (estampillé).	885	» »	» »	887 50	» 2 50	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1225	» 6 25	» »	1225	» »	» »
Est.	550	» »	» »	550	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	941 25	» 1 25	» »	942 50	» 1 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	602 50	» 3 75	» »	601 25	» »	1 25
Ouest.	563 75	» 1 25	» »	562 50	» »	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1505	» 6 25	» »	1502 50	» »	2 50
Canal de Suez.	435	» »	» »	437 50	» 2 50	» »
Transatlantiques.	395	» 20	» »	407 50	» 12 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	54 80	» 65	» »	55 55	» 75	» »
Autrichiens.	568 75	» 1 25	» »	572 50	» 3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	398 75	» 1 25	» »	397 50	» »	1 25
Victor-Emmanuel.	50	» 1	» »	51	» 1	» »
Romains.	46 25	» 25	» »	45	» »	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	332 50	» 8 75	» »	331 25	» »	1 25
Saragosse.	79	» »	» »	79	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	65	» »	» »	65	» »	» »
Compagnie immobilière.	130	» »	1 25	131 25	» 1 25	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	336	» »	» »	335	» »	» »
Orléans.	327 25	» »	» »	325 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	336 25	» »	» »	340	» »	» »
Ouest.	325 50	» »	» »	325	» »	» »
Midi.	324	» »	» »	323 75	» »	» »
Est.	323	» »	» »	320 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.